

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Feuille Officielle No 9 - Vendredi 8 mars 2019



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.neuveville.ch

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour la crèche municipale Bidibule, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

EDUCATEUR / TRICE DE L'ENFANCE

Degré d'occupation: 65 %

Profil souhaité :

Formation HES ou ES exigée ou titre jugé équivalent

Expérience dans le domaine éducatif

Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives

Aisance relationnelle avec les collègues et les parents

Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe

Personne créative, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et de tolérance

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019

Nous offrons :

Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de Mme Anne-Laure Buschini, directrice de la crèche au 032 751 20 21.

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 14 mars 2019**.

La Neuveville, mars 2019 Le Conseil municipal

Place no PLA-21	dim. de la place,	500 x 199 cm
Place no PLA-22	dim. de la place,	500 x 197 cm
Place no PLA-24	dim. de la place,	500 x 200 cm
Place no PLA-26	dim. de la place,	500 x 237 cm
Place no PLA-29	dim. de la place,	494 x 208 cm
Place no PLA-30	dim. de la place,	491 x 208 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par écrit, **jusqu'au vendredi 15 mars 2019** à l'adresse suivante :

**Municipalité de La Neuveville
Service des ports
Place du Marché 3
2520 La Neuveville**

Avec mention «place d'amarrage». Doit impérativement figurer dans la demande: **le type d'embarcation**, à savoir (à voile, à moteur, pneumatique, autre, ainsi que les dimensions exactes et le tirant d'eau). **Une copie du permis de navigation doit également être jointe à la demande.**

Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le service des ports par courriel à ports@neuville.ch ou par téléphone au 032 752 10 73. Horaires d'ouverture: Mercredi, jeudi matin de 8h30-11h30 et le vendredi de 13h45 – 16h15.

Important: nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à

renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont affichés dans la vitrine du Service des ports qui est adossé à la station de pompage du Vichon ou par Internet en suivant le lien suivant :

http://www.laneuveville.ch/dl.php/fr/0d2s0-688x8n/Rglement_des_ports_et_tarif_de_location.pdf

Service des ports de La Neuveville



La Société de développement de La Neuveville (SDN) a proposé à Jura bernois Tourisme (JBT) d'élargir les heures d'ouverture du bureau d'accueil à la rue du Marché à La Neuveville et donc recherche des personnes pour tenir le bureau les samedis de mi-mai à fin août 2019.

Ouverture et fermeture du bureau d'accueil de 10h00 à 16h00 le samedi.

Entretien général (remplissage des présentoirs à brochures, présentabilité du bureau).

Réponse aux demandes des touristes et les conseiller. Les demandes concernent principalement les randonnées (balade de la sorcière), visite de la ville à pied, d'autres activités, la restauration, l'hébergement ainsi que les transports (bateau, bus et Vinifuni notamment).

Différents articles sont vendus au bureau d'accueil et doivent être entrés dans la caisse enregistreuse (vin, cartes topographiques, guides, livres, etc.). Accueil téléphonique.

Profil des personnes : connaître La Neuveville et sa région, langues française et connaissances d'allemand ou d'anglais seraient un atout. Ce poste est ouvert à tous (étudiant à retraité).

Il sera réparti sur plusieurs personnes en faisant un tournus de présence. Idéalement 2 à 3 personnes. Un défraiement de CHF 150.- par samedi sera octroyé.

Une formation sera organisée début mai par JBT et la SDN au bureau d'accueil.

Veuillez signifier votre intérêt en remplissant la feuille de *Fiche de personnel auxiliaire* disponible sur le site de la sdn2520.com (dans la rubrique actualité) et en retournant celle-ci par mail avec votre motivation à l'adresse gerald.laubscher@net2000.ch Pour plus de renseignements, veuillez téléphoner au 079 912 88 39.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE SERVICE DES PORTS

Les places d'amarrage suivantes sont mises en location, à savoir :

Places à flot

Port Rousseau

Place no JJR-14, dim. de la place, 693 x 215 cm

Place no JJR-17, dim. de la place, 570 x 215 cm

Place no JJR-11, dim. de la place, 720 x 245 cm

Port Lessivier

Place no LES-04, dim. de la place, 657 x 191 cm

Port Chavannes 2

Place no CH2-60, dim. de la place, 648 x 238 cm

Places à terre

Espace dériveurs

Place no ESP-03 dim. de la place, 499 x 250 cm

Place no ESP-07 dim. de la place, 514 x 250 cm

Place no ESP-11 dim. de la place, 526 x 250 cm

Place no ESP-12 dim. de la place, 529 x 250 cm

Place no ESP-19 dim. de la place, 527 x 250 cm

Place no ESP-21 dim. de la place, 523 x 250 cm

Place no ESP-33 dim. de la place, 500 x 250 cm

Place no ESP-34 dim. de la place, 498 x 250 cm

Place du Lac

Place no PLA-04 dim. de la place, 495 x 198 cm

Place no PLA-05 dim. de la place, 495 x 194 cm

Place no PLA-08 dim. de la place, 495 x 204 cm

Place no PLA-09 dim. de la place, 495 x 194 cm

Place no PLA-14 dim. de la place, 500 x 201 cm

Place no PLA-13 dim. de la place, 500 x 214 cm

Place no PLA-16 dim. de la place, 500 x 197 cm

Place no PLA-17 dim. de la place, 498 x 201 cm

Place no PLA-19 dim. de la place, 500 x 237 cm

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Approbation au sens de l'article 61 LC

Modification partielle de la réglementation fondamentale comprenant :

• **L'intégration de la carte de dangers au plan d'aménagement local (PAL) avec modification partielle de la réglementation fondamentale (art. 121 bis) et numérisation des plans de zones.**

Le Conseil municipal, suivant les articles 110 OC et 45 OCo, informe que l'intégration de la carte de dangers au plan d'aménagement local (PAL) avec modification partielle de la réglementation fondamentale (art. 121 bis) et numérisation des plans de zones est approuvée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne par décision du 20 février 2019.

Cette modification est entrée en vigueur le 20 février 2019.

Les documents usuels sont déposés publiquement auprès du bureau des services techniques, à la Place du Marché 3, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

La Neuveville, le 8 mars 2019
MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

**LES INFOS DU MUNICIPAL**
8 mars 2019**ZONES 30 KM/H – ZONE DE RENCONTRE**

Le Conseil municipal informe que suite au réaménagement des routes cantonales nos 5 et 1322 traversant la Commune de La Neuveville en zones 30 et en zone de rencontre, des totems de signalisation ont été mis en place conformément aux directives en vigueur. Il a souhaité que l'esthétique des totems standards soit améliorée afin de respecter la qualité architecturale et historique du centre de la localité. Le service de la gestion du territoire a donc élaboré un projet de totems originaux qui ont été validés par le canton. Le canton dispose en tout temps de l'espace supérieur pour y placer la signalisation légale selon l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR). La Commune dispose de l'espace inférieur des totems, composé d'une plaque transparente sur laquelle figurent une représentation schématique des tours et le nom des rues. Le canton reste le propriétaire des totems de signalisation placés sur les routes cantonales, y compris les totems servant à régler le droit de priorité sur les débouchés des routes cantonales. Par la suite, toutes les zones 30km/h sur le territoire neuveillois seront indiquées de la même manière. Il est encore à mentionner que la Municipalité de La Neuveville est la première commune du Jura bernois à disposer de totems personnalisés et d'un standard supérieur le long des routes cantonales et communales.

CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Pierre et Anne-Lise Monné, Logengasse 23, 2502 Bienne.

Auteur du projet : Kocher-Architektur, M. Sandro Kocher, case postale 90, 2562 Port.

Projet : Démolition de la maison existante et reconstruction d'une nouvelle maisonnette et mise en place d'un garage, au chemin de St-Joux 50, sur la parcelle no 1042, ban de La Neuveville.

Zone : Zone de maison de vacances selon plan de protection de rives no 4, Poudeille-Chavannes (partie ouest).

Dérogation : Article 48 de la Loi sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux du 14 février 1989 – Respect de la distance aux eaux.

Genre de construction : Fondations : Béton. Construction portante : Etayage : bois ; Parois : ossature bois ; Plafonds : ossature bois. Façades : plaques perforées en bois ; Couleur : gris anthracite. Toits : 2 pans et 1 pan (annexe), inclinaison 43°/5° ; Matériel : tuiles. Couleur : gris anthracite.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 mars 2019 au 8 avril 2019. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 mars 2019

Services techniques de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 61

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Vincent et Cathy Auberson, chemin des Bleuets 5, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Repele Architectes FAS SIA, M. Eric Repele, chemin de Bel-Air 4, 2000 Neuchâtel.

Projet : Assainissement de la toiture comprenant le remplacement des tuiles en terre cuite existantes par des tuiles mécaniques noires, isolation périphérique des façades, remplacement des volets par des stores et nouveaux aménagements extérieurs, au chemin des Bleuets 5, sur la parcelle no 1718, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 mars 2019 au 8 avril 2019. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 mars 2019

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Vladimir et Malika Carbon-Bensot, Chemin de Ruveau 4, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Bureau d'architecture Roberto Monti, Route de Neuchâtel 3, 2520 La Neuveville.

Projet : Suppression de bacs en béton ; création d'un garage avec porte automatique ; agrandissement de la terrasse existante ; création d'un escalier extérieur en façade nord et d'un mur de soutènement, au chemin de Ruveau 4, sur la parcelle no 1246, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dérogations : A l'article 15 alinéa 3 du règlement de construction communal (RCC) pour le dépassement de la hauteur prescrite de 2 m du mur de soutènement.

Au sens de l'article 80 de la loi sur les routes pour la construction d'installations au niveau du sol et d'un mur de soutènement à l'intérieur de la distance d'interdiction de construire de 3,60 m par rapport à la route communale.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 mars 2019 au 8 avril 2019. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 mars 2019

Services techniques de La Neuveville

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Michel Lebet, chemin du Tirage 17, 2520 La Neuveville.

Projet : Démolition d'un mur pour la création de 2 places de stationnement, construction d'un escalier extérieur et d'un nouveau mur de soutènement, au chemin du Tirage 17, sur la parcelle no 658, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dérogations : A l'article 112 du règlement de construction communal (RCC) pour la démolition d'un mur protégé.

A l'article 80 de la loi sur les routes (LR) pour le non-respect de la distance à la route communale.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 mars 2019 au 8 avril 2019. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 mars 2019

Services techniques de La Neuveville

LES ADDICTIONS NE SONT PAS UNE AFFAIRE PRIVÉE.
L'ADDICTION NOUS CONCERNE TOUS. BRISONS LE TABOU!

APPELEZ-NOUS!
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch

ADDICTION | SUISSE

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)
Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste
0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

MARS	
Samedi 09	9.30-11.30
Lundi 11	9.30-11.30
Mercredi 13	18.00-19.00
de 09.30 - 11.30 h	

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

Vous trouvez toutes les informations relatives à la déchetterie sur le site www.memodechets.ch ou par le biais de l'application pour smartphone



à télécharger dans l'AppStore ou sur Googleplay
ADMINISTRATION COMMUNALE

SKI-CLUB NODS-CHASSERAL RECHERCHE DE MEMBRES POUR LE COMITÉ

Le Ski-Club Nods-Chasseral, actif depuis 1964, est un groupement de personnes ayant en commun la passion du ski. Indépendant financièrement, il organise durant l'automne des entraînements physiques en salle, et dès l'arrivée de la neige, des entraînements à skis sur les pistes de la région. Il offre également aux enfants des environs la possibilité de se prendre au jeu dans un tracé piqueté avec son traditionnel concours des écoliers qui a lieu à la fin janvier au télésiège de Nods.

Ce club est formé d'un comité composé de 5 personnes venant de tous milieux, mais ayant en commun l'envie de s'investir dans la vie sportive de la région pour offrir à nos enfants qui en ont envie la possibilité d'exercer une activité physique dans l'esprit de plaisir et de profiter des joies du ski.

Pour ce faire, nous recherchons des personnes motivées, de sexe féminin ou masculin, de tout âge, pouvant apporter un peu de leur temps (4 à 5 comités annuels environ) pour reprendre les activités de ce club le méritant largement.

Toute personne intéressée est priée de prendre contact avec le Président Fabian Perrot au 079 624 73 78

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

VENTE DE L'ANCIENNE ADMINISTRATION COMMUNALE, PLACE DU VILLAGE 4

Le Conseil communal projette de proposer la vente de l'ancienne administration. Il fera une proposition dans ce sens à une prochaine assemblée communale.

Le bâtiment a un volume de 810m³ et une assise aisance de 231m². Il est classé au recensement architectural du canton de Berne comme objet digne de conservation, objet C. Sa valeur a été estimée en 2016 à CHF 345'000.-.

Les intéressés à l'achat de ce bâtiment sont priés de soumettre leur offre d'achat chiffrée à l'administration communale jusqu'au 31 mars 2019.

Conseil communal

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

23 mars 2019

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 9.30 h à 11.30 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérant : Monsieur Christian Lecomte, Les Colisses 101, 2518 Nods.

Auteur du projet : Monsieur Rémy Amstutz, Longchamps 24, 2534 Orvin.

Emplacement : parcelle no 2178, au lieu-dit : "Les Colisses du Bas", commune de Nods.

Projet : construction d'un garage pour deux voitures au nord du bâtiment no 101, d'un abri à tracteur à l'est du bâtiment no 105, d'un silo à copeaux de bois à l'est du bâtiment no 107 et pose d'une installation photovoltaïque sur le pan sud de la toiture du bâtiment no 105.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier "Les Colisses du Bas / Au Pillier / Les Prés Vallons".

Dérogation : art. 25 LC Fo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 avril 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 mars 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS ASSEMBLÉE DE PAROISSE

Lundi 18 mars 2019 à 20 heures
à la salle de paroisse de Nods

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Message de la pasteure, Mme Solveig Perret-Almelid
3. Acceptation par l'assemblée d'un crédit de frs 190'000 pour la réfection du toit de l'église
4. Elections au conseil de paroisse
5. Informations du conseil de paroisse
6. Divers et imprévus

Collation à l'issue de l'assemblée

Le procès-verbal de cette assemblée pourra être consulté sur demande à Mme Sarah Stauffer, secrétaire de paroisse, du 25 mars 2019 au 15 avril 2019

Le conseil de paroisse



PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS

INVITATION

Vendredi 22 mars dès 18h

La paroisse de Nods vous invite au Battoir pour le vernissage de l'exposition de tableaux de Joël Racine et pour le partage œcuménique et fraternel de la soupe de carême.

Vous êtes tous les bienvenus !

ALCOOL ET MÉDICAMENTS : GARE AU MÉLANGE !

Informez-vous !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2019, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	19.04.2019		Vendredi Saint
Lundi	22.04.2019		Pâques
Jeudi-Vendredi	30.05.2019	31.05.2019	Ascension
Lundi	10.06.2019		Pentecôte
	22.07.2019	04.08.2019	Vacances estivales
	23.12.2019	05.01.2020	Vacances de Noël

Plan d'ouverture des déchetteries Diesse/Prêles

Jour + Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00 (jusqu'au 31 mars 2019) 17:00 - 19:00 (définitivement dès 1 ^{er} avril 2019)	10:00 - 11:30
Prêles	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00	10:00 - 11:00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOSBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****1^{er} trimestre 2019****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

16 mars, 30 mars

L'administration communale

**PLANTATION ET TAILLE DES HAIES,
ARBRES, BUISSONS, SEMIS
DES CULTURES / CLÔTURES****Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun**

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit:

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:

- 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,

- 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,

- 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,

- 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les

clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2019, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 08.03.2019

Le Conseil communal

**DISSOLUTION DES COMMISSIONS CBS
(Etablissement des besoins pour la future école à Prêles) et****CBS-JURY****(Concours d'architecture)**

Ces deux commissions ont aujourd'hui rempli leurs tâches. Le Conseil communal a prononcé leur dissolution.

Pour la suite des travaux liés à la construction d'un nouveau collège à Prêles et dans le but de chiffrer le projet, une commission d'étude a été créée. Cette dernière est dirigée par le bureau d'architecture Chappuis SA, lauréat du concours d'architecture. 3 sous-commissions sont nécessaires, elles concernent les domaines suivants : «Energie et Chauffage», «alentours et Transports» et «Ecole et Utilisateurs». Les membres de ces commissions ont été désignés parmi les membres des commissions dissoutes.

Le Conseil communal

**PASSEPORT BIOMÉTRIQUE
CARTE D'IDENTITÉ**

Vous êtes domicilié(e) dans le canton de Berne et vous souhaitez obtenir un passeport biométrique ou une carte d'identité, voici la marche à suivre :

Toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des sept centres de documents d'identité du canton de Berne et

uniquement après avoir pris rendez-vous

au no de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Pour notre région, vous pourrez vous rendre aux centres de Bienne, à la rue du Contrôle 20, ou de Courtelary, à la rue de la Préfecture 2c.

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport.



RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2019

Les vignettes vertes 2019 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés avec la facture. Le prix de celle-ci est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise) pour l'année 2019.

Nouveau : Cette année nous introduisons le principe d'une vignette valable pour une durée indéterminée. Elle restera valable tant que l'abonné ne résilie pas le contrat. Dès 2020, les abonnés recevront uniquement des factures, plus de nouvelle vignette.

Les personnes ne souhaitant plus bénéficier de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch jusqu'au jeudi 28 mars 2019.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette verte par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch. Ils la recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2019.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette est valable pour une propriété. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Pour ce mois de mars, la rencontre des aînés aura lieu le

mercredi 27 mars 2019 à 15h00, au complexe communal du Cheval Blanc à Lamboing.

Le thème de cet après-midi sera «présentation du Club Photo Chasseral». Pour une question d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire à cette rencontre jusqu'au vendredi 15 mars 2019, à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport, peuvent l'inscrire sur le bulletin d'inscription.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au Service bénévole 7 sur 7 (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant de février.

L'administration communale

Talon d'inscription – Présentation du Club Photo Chasseral

Nom: Prénom:

Adresse: Localité:

No de tél.: Transport : NON OUI

A retourner jusqu'au vendredi 15 mars 2019 au plus tard à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles



SAMEDI 16 MARS 2019

FOIRE DE PRINTEMPS

DE 9h A 17h

40 EXPOSANTS

SUPER ANIMATION GRATUITE POUR ENFANTS

CARROUSEL - PETIT TRAIN

RESTAURATION

ARTISANAT

PRODUITS REGIONAUX / DEGUSTATIONS

ANIMATION MUSICALE

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

L' HARMONIE PRÊLES
CONCERT ANNUEL
Vendredi et Samedi 8 et 9 mars 20h

HALLE POLYVALENTE
2515 PRÊLES

Direction : Christian Gauchat

Avec la participation des jeunes cuivres de la communauté scolaire

Théâtre "C'est qui qui s'en occupe ?"
Par la troupe de l'Harmonie

DJEREM
Noldi's BAR

Cantine Restauration Tombola
Entrée: 12.-
Vendredi entrée libre

BISON RANCH
CANTINE RESTAURATION

Projet d'Aide aux Montagnards n° 7498:
nouvel approvisionnement autonome en énergie.

Schweizer Berghilfe
Aide Suisse aux Montagnards
Aiuto Svizzero alla Montagna
Agid Svizzer per la Muntogna

CP 80-32443-2

Conseils aux parents de Pro Juventute
Pour les parents, en toute circonstance.
058 261 61 61

PRO JUVEN TUTE

Je me sens mal!
Conseils - 24h/24 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits ou gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE



Le canton de Berne demande de renoncer à la prescription

La Commission de la concurrence a constaté plusieurs accords illicites entre les groupes Kästli et Alluvia sur le marché du gravier et du béton. La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie se réserve la possibilité d'intenter une action en dommages-intérêts. Elle demande donc aux deux entreprises de renoncer à invoquer la prescription.

Le canton de Berne n'a signé aucun contrat direct avec des exploitants de gravières ou de décharges, à quelques exceptions près. Il ne fait que passer commande de prestations aux entreprises de construction et il ignore à quel prix celles-ci achètent le gravier aux fournisseurs. En mettant au concours les prestations dont il a besoin, le canton part du principe qu'il achète les plus avantageuses d'un point de vue économique.

Il n'est pas exclu cependant que le canton de Berne ait subi, en tant que maître d'ouvrage de routes et de bâtiments, des dommages financiers. La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie a commandé un avis de droit l'an dernier déjà pour déterminer les possibilités d'obtenir un remboursement en cas de prix excessifs en vertu de la législation sur les cartels. L'avis de droit parvient à la conclusion que la chance d'obtenir des dommages-intérêts est minime et que le risque d'un procès est très élevé.

Afin de se réserver la possibilité d'intenter une action en dommages-intérêts, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie demandera aux groupes mis en cause par la Commission de la concurrence (COMCO) de renoncer à invoquer la prescription. Elle pourra ainsi réexaminer la question une fois que la décision de la COMCO sera entrée en force.

Offensive biologique en bonne voie

L'an dernier, 57 exploitations se sont converties au bio. Depuis le lancement de l'offensive, au printemps 2016, 222 exploitations ont choisi la production biologique. Le canton de Berne entend poursuivre l'opération jusqu'en 2025, soit cinq ans de plus que prévu initialement, en lui donnant de nouveaux accents et en engageant différentes mesures. Le but est d'occuper une part plus importante du secteur bio à moyen terme.

Par l'offensive biologique 2020, le canton de Berne veut encourager le développement de l'agriculture biologique. L'objectif est d'augmenter de 2000 hectares les surfaces biologiques et les cultures spéciales d'ici à 2020, en assurant la conversion de 50 exploitations chaque année. Il a été dépassé, comme les deux années précédentes, puisque 57 exploitations ont franchi le pas en 2018. Fin décembre, 1537 hectares de terres supplémentaires étaient cultivés selon les méthodes bio.

Le directeur de l'économie publique Christoph Ammann se félicite de cette évolution. Il relève néanmoins que la production biologique se développe moyennement dans le canton de Berne. Le conseiller d'État entend donc donner de nouveaux accents à l'initiative à l'horizon 2025 et

engager différentes mesures. Pour lui, l'agriculture bernoise doit occuper une plus grande part du secteur bio à moyen terme afin d'augmenter sa valeur ajoutée. L'offensive bio est un projet du Programme gouvernemental de législature 2019-2022, qui propose de créer de bonnes conditions générales pour les technologies d'avenir et le développement durable.

Large soutien

L'offensive bio de la Direction de l'économie publique a le soutien de l'Office de l'agriculture et de la nature, de l'Association des paysans bernois, de Bio Suisse et de sa section bernoise « Bärner Bio Bure », ainsi que de la Haute école bernoise des sciences agronomiques, forestières et alimentaires.

Assurance-maladie demande de réduction de prime en ligne

Les jeunes adultes et les personnes dont l'impôt est déduit à la source peuvent désormais déposer en ligne leur demande de réduction de prime d'assurance-maladie. Ce nouvel outil s'inscrit dans la stratégie de la conseillère d'État Evi Allemann, qui veut faciliter l'accès de la population aux autorités.

La grande majorité des Bernoises et des Bernois sont informés automatiquement par le canton de leur droit éventuel à une réduction de la prime d'assurance-maladie, sur la base des données fiscales définitives des années précédentes. Quelques catégories de personnes doivent néanmoins déposer une demande : il s'agit principalement des jeunes adultes et des étrangers sans autorisation d'établissement, dont les impôts sont déduits du salaire. Ces personnes étaient tenues jusqu'ici de remplir deux formulaires et de les faire parvenir par la poste à l'Office cantonal des assurances sociales.

Depuis la mi-janvier, les demandes peuvent être adressées directement en ligne. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre. L'utilisateur n'a qu'à suivre les différentes étapes du formulaire et confirmer ses réponses par une déclaration de validation. Les premières expériences montrent que la demande en ligne rencontre un franc succès ; plus de mille usagers y ont eu recours depuis son introduction. En plus du formulaire en ligne, les usagers peuvent utiliser un calculateur en ligne. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre, qui évalue le droit potentiel à une réduction de prime.

Les usagers bernois satisfaits des transports publics

Les entreprises de transport bernoises ont la cote auprès de leurs usagers. Selon les résultats d'une enquête de satisfaction de la clientèle, les transports publics du canton de Berne obtiennent la note de 77 sur 100. C'est un point de plus que lors du dernier sondage en 2014.

Les usagers sont très satisfaits de la façon de conduire des conducteurs de train et de bus, ainsi que des possibilités de consulter les horaires et d'autres informations sur des appareils mobiles. Ils apprécient également l'amabilité et la disponibilité

du personnel aux guichets et dans les véhicules. L'offre de transport, la qualité du réseau et la fiabilité obtiennent de bonnes notes elles aussi. Elles témoignent des améliorations régulières apportées à l'horaire.

Améliorations ponctuelles souhaitées

Ce que les usagers apprécient le moins, c'est la gestion des plaintes et les réponses aux réclamations. Ils estiment par ailleurs qu'il n'y a pas suffisamment de sièges aux arrêts et ils critiquent le rapport prix/prestation des titres de transport.

Cette enquête de satisfaction a été réalisée par l'Office des transports publics et de la coordination des transports à l'automne dernier. Un questionnaire a été distribué à cet effet dans les trains, les bus et les trams de tout le canton. Les voyageurs étaient notamment interrogés sur ce qu'ils pensent des horaires, du confort, du prix, de la fiabilité et du personnel roulant des transports publics, ainsi que des informations données en cas de retard. L'objectif est de déterminer comment les usagers perçoivent le service des entreprises de transport afin d'identifier d'éventuels points faibles.

Près de 5500 personnes ont répondu.

Il sera tenu compte des résultats dans les travaux du canton et des entreprises de transport, dans le but d'optimiser les offres et de les adapter si possible aux besoins des usagers.

Crédits 2020-2024 en faveur de la Police cantonale bernoise

Le gouvernement cantonal bernois sollicite du Grand Conseil un crédit annuel de 3,7 millions de francs entre 2020 et 2024 destiné à l'achat de nouveaux uniformes pour la police cantonale. Il demande en outre de libérer une enveloppe globale de 8,38 millions de francs supplémentaires pour compléter l'armement et l'équipement de protection. Conjointement à d'autres polices cantonales, municipales et communales, le canton de Berne a lancé le projet «Renouvellement étendu de l'uniforme de police» en 2015. Un uniforme de travail a été créé sur la base de l'image visuelle actuelle des corps de police alémaniques. Le nouvel uniforme pour l'ensemble du corps de la Police cantonale devrait être disponible à partir du deuxième semestre 2019.

Restrictions d'admission en médecine et en sport

Le Conseil-exécutif a fixé les capacités d'accueil des filières de bachelor en médecine humaine, en médecine dentaire et en médecine vétérinaire à l'Université de Berne et des programmes de bachelor en sciences sportives, major 120 ECTS et minor 60 ECTS, pour l'année académique 2019-2020. La capacité d'accueil maximale des filières de bachelor en médecine humaine et en médecine dentaire reste inchangée, à respectivement 320 et 35 places d'études, comme l'an dernier. En médecine vétérinaire, elle a pu être augmentée de six places, à 76. S'agissant des sciences sportives, la capacité d'accueil sera limitée à 165 places d'études au plus, major 120 ECTS et minor 60 ECTS.



Laboratoire cantonal de Berne 6200 entreprises d'alimentation scrutées en 2018

Les contrôleurs du Laboratoire cantonal de Berne ont inspecté l'an dernier 6200 entreprises d'alimentation. Ils ont constaté près de 4300 irrégularités, pour la plupart mineures. Le laboratoire a analysé aussi plus de 11'000 échantillons de denrées alimentaires et d'eau potable. Sur l'ensemble, 1400 environ ont donné matière à contestation.

Les consommateurs doivent être protégés des denrées alimentaires et des objets usuels susceptibles de nuire à leur santé. C'est pourquoi les collaborateurs du Laboratoire cantonal de Berne inspectent tous les jours de façon inopinée des restaurants, des fromageries, des boulangeries, des exploitations agricoles et des systèmes d'approvisionnement en eau potable. Ils s'assurent que la manipulation des denrées alimentaires est effectuée dans de bonnes conditions d'hygiène et ils vérifient la déclaration des produits et l'état d'entretien des locaux. Des irrégularités mineures ont été découvertes dans près de 4300 entreprises sur les 6200 inspectées.

Irrégularités graves

Dans 254 entreprises, les inspecteurs ont constaté des irrégularités importantes ou significatives, qui ont donné lieu à des mesures radicales dans la plupart des cas. Les contestations les plus fréquentes concernaient la documentation des autocontrôles, l'hygiène, l'étiquetage ou encore la température de stockage trop élevée des mets précutés. Il y a eu 243 dénonciations pénales pour des infractions graves.

11'000 prélèvements

Le Laboratoire cantonal a analysé au total plus de 11 000 échantillons de denrées alimentaires et d'eau potable l'an dernier. Sur l'ensemble, 1400 environ ont donné matière à contestation, le plus souvent pour manque d'hygiène ou parce que les produits étaient stockés trop longtemps, à des températures trop élevées ou sans surveillance de leur état de conservation.

Un guide pour les écoles

Le personnel du Laboratoire cantonal a constaté que les conditions n'étaient souvent pas idéales dans les laboratoires de chimie des écoles. C'est ainsi que des produits chimiques interdits sont utilisés pour l'enseignement, parfois stockés dans des récipients pour denrées alimentaires, avec un étiquetage illisible ou utilisant d'anciennes classes de toxicité. Pour remédier à cette situation, Chemsuisse, qui regroupe les représentants des services cantonaux des produits chimiques, a élaboré avec la Confédération un manuel intitulé «Utilisation sûre de produits chimiques, de microorganismes et de sources de rayonnement dans les écoles». La Division Sécurité de l'environnement du Laboratoire cantonal a contribué à sa rédaction. Elle compte maintenant diffuser le document dans les écoles.

L'école de l'égalité, un nouvel outil pédagogique pour la prise en compte de l'égalité dans la formation

Lausanne, le 19 février 2019. La Conférence romande des bureaux de l'égalité dévoile son projet «L'école de l'égalité, un choix d'activités

pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons» lors de la conférence publique qui s'est tenue ce mardi 19 février 2019 à Lausanne. Avec ce nouveau moyen, le corps enseignant romand dispose d'un matériel clé en main permettant l'intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes dans le cadre des activités ordinaires d'une classe.

Lors de son événement de lancement du 19 février 2019 à Lausanne, la Conférence romande des bureaux de l'égalité a présenté L'école de l'égalité, un matériel pédagogique qui a pour objectif d'encourager la prise en compte de l'égalité entre les filles et les garçons dans la formation. Organisée à l'occasion de la sortie de la 1re brochure s'adressant aux classes romandes du Cycle 1 – 1^{re} à 4^e années HarmoS, la manifestation a réuni les milieux romands de l'enseignement et de l'égalité.

Geneviève Beaud Spang, Présidente de la Conférence romande des bureaux de l'égalité et Jacqueline de Quattro, conseillère d'État en charge du Bureau de l'égalité du Canton de Vaud – rejointes par plusieurs spécialistes de la formation et des études genre – se sont exprimé-e-s sur l'importance des enjeux d'une pédagogie égalitaire et des objectifs visés par le déploiement de ce nouveau matériel.

Une démarche favorisant l'intégration d'une pédagogie égalitaire dans la formation

Le principe de l'égalité des chances et de l'accès à l'ensemble des formations est inscrit dans la Constitution fédérale. Si ces éléments sont admis en Suisse, l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre société est encore loin d'être une réalité. L'éducation et la formation sont des éléments clés de l'égalité entre les sexes. Les inégalités sur le marché du travail s'expliquent en partie par les différences de trajectoire considérables qui demeurent entre les filles et les garçons au niveau de leur formation. Les recherches ont mis en évidence la multitude de mécanismes, souvent fins et diffus, par lesquels la société (la famille, l'école, les pair-e-s, les médias, etc.) tend à créer ou à renforcer des rôles sociaux fondés sur le sexe. Ces pratiques et ces modèles répétés, qui renforcent l'assignation de conduites et de rôles prédéfinis aux filles et aux garçons, ont un impact déterminant au cours de la vie, notamment sur les orientations professionnelles.

Afin que les filles et les garçons puissent se développer en fonction de leurs capacités, de leurs aspirations propres et indépendamment des stéréotypes, il appartient à l'école de participer de façon constante, transversale et proactive à la construction de l'égalité entre les sexes.

L'école n'est de loin pas la seule institution à devoir œuvrer dans ce domaine, mais sa contribution à la promotion de l'égalité filles-garçons est nécessaire en tant qu'instance de socialisation importante. Il s'agit précisément de l'une des missions que s'est donné l'école publique.

Partant de ce constat, la Conférence romande des bureaux de l'égalité, en collaboration avec divers départements de l'instruction publique romands, a développé en 2006 le projet L'école de l'égalité. Aujourd'hui, egalite.ch a actualisé ce matériel pédagogique, permettant une meilleure articulation avec les domaines disciplinaires et les objectifs du Plan d'études romand (PER). Ce travail – mené sous l'égide du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud – a été accompagné par plusieurs départements cantonaux de l'Instruction publique, ainsi que par des chercheuses

et formatrices des Hautes écoles pédagogiques de Suisse romande, des enseignant-e-s actifs et actives au sein de la scolarité obligatoire et des collaboratrices des bureaux romands de l'égalité.

Les objectifs de L'école de l'égalité sont les suivants :

Encourager la prise en compte de l'égalité, tant parmi les élèves que parmi les enseignant-e-s ;
Développer des rapports harmonieux entre les sexes ;
Sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre pour leur permettre de les identifier et de s'en affranchir ;
Élargir les choix d'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons.

Bulletin hydrographique 2018 : chaleur et sécheresse après un hiver très enneigé

Le Bulletin hydrographique 2018, qui vient de paraître, dresse le bilan des précipitations et du niveau des eaux dans le canton de Berne. Les précipitations supérieures à la moyenne de l'hiver 2017/2018 ont provoqué de fortes accumulations de neige. À la fonte, des volumes d'eau importants se sont déversés dans les lacs. Par sécurité, le niveau du lac de Thoune a été maintenu à un niveau un peu plus bas qu'à l'accoutumée. En l'absence de fortes précipitations pendant cette période, le canton a été épargné par les crues. À partir d'avril, le temps a été très sec, avec des températures supérieures à la moyenne. Grâce à l'eau de fonte, on a pu maintenir les trois lacs régulés (Brien, Thoune et Bienn) à un niveau habituel pour la saison jusqu'à l'automne. En octobre et novembre, le niveau des lacs du pied du Jura et de Brien a reflué, battant des records à la baisse pour la saison. Il a fallu attendre décembre pour qu'un revirement se produise sur le versant nord des Alpes. Le temps est alors resté humide et maussade jusqu'à la fin de l'année. Grâce aux précipitations de l'hiver 2017/2018, le niveau des eaux souterraines affichait des valeurs supérieures à la moyenne au début de la période de sécheresse, mais il n'a cessé de baisser jusqu'en décembre faute de précipitations. A certaines stations, les nappes phréatiques ont même atteint leur niveau le plus bas depuis le début des mesures.

Modification de la loi sur la surveillance des assurances

Le gouvernement cantonal bernois est favorable à la modification de la loi sur la surveillance des assurances. Il salue les dispositions permettant d'assainir les entreprises d'assurance et le système de classement fondé sur le type de clientèle. Ces nouveautés contribuent à protéger les clients et les intérêts des autres acteurs du marché. Dans sa réponse à la consultation, le Conseil-exécutif approuve par ailleurs les nouvelles règles de comportement imposées aux intermédiaires d'assurance. Il accueille aussi avec satisfaction la surveillance des succursales suisses de réassureurs étrangers. Il estime en revanche que le projet doit définir plus clairement la possibilité de libérer de la surveillance les entreprises d'assurance qui ont un modèle économique innovant. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA dispose d'une marge de manœuvre assez large pour apprécier ces demandes. C'est pourquoi le Conseil-exécutif exige des règles contraignantes.

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 8 mars
Cultes dans les homes : 10h Mon Repos et 10h45 Montagu
16h30 Culte de l'enfance, Maison de paroisse

Samedi 9 mars
9h catéchisme cycle II 7e, 8e, 9e à la Maison de paroisse

Dimanche 10 mars, 1er dimanche de Carême
10h, Culte avec sainte Cène
Présentation de notre nouveau diacre Jean-Marc Leresche
John Ebbutt, pasteur
Marc 1, 21-31 : tout de la vie !
Chants : 21-07 ; 47-05, 45-09, 24-05, 42-03

Mercredi 13 mars
10h partage biblique et prière à la salle Schwander, Grand-Rue 13

Annonces
Dès aujourd'hui : le Pain du Partage est vendu à la Boulangerie Flurim en faveur des œuvres Actions de Carême et Pain pour le prochain.
Soupe de Carême le vendredi 22 mars à 19h au Battoir de Nods. Exposition de photos de Joël Racine.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h
A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag, 10. März
10.15 Uhr, Pfarrsaal Twann: Gastfreundliche Kirche. Filmgottesdienst zu "chocolat". Mit Karin Schneider (Musik), Monika und Daniel Halter (Morgenessen), Pfm. Brigitte Affolter.

Pikettdienst
4. bis 17. März: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (Tel. 079 439 50 99).

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über :
www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Vendredi 8 mars
10h Partage de la Parole autour d'un café à la salle du conseil, Mornets 15. Bienvenue à toutes et tous.

Dimanche 10 mars
10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 12 mars
10h30 Liturgie de la Parole à Mon Repos

Vendredi 15 mars
10h Pas de partage de la Parole autour d'un café à la salle du conseil
19h30 Premier Pardon 5H/6H à La Neuveville

Samedi 16 mars
16h Premier Pardon 5H/6H à Ste-Marie Bienne

Dimanche 17 mars
10h Messe à l'église paroissiale

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles
L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !
www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 10 mars
Culte à 10h, Diesse, culte du souvenir, occasion de faire mémoire de celles et ceux qui s'en sont allés.

Dimanche 17 mars
Culte Clin Dieu à Diesse, 17h, culte intergénérationnel préparé par des jeunes

Service de voiture
Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et 9h45 centre du village de Diesse

Contact
Président : M. Lucas Bau, 078 922 80 57
Pasteur : Stéphane Rouèche
032 315 27 37 / 079 429 02 80; strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Vendredi 8 mars
9h, méditation et prière à la salle de paroisse
14h, rencontre des aînés à la salle de paroisse

Dimanche 10 mars
10h, culte du Souvenir, Cène, à Diesse

Vendredi 15 mars
9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 17 mars
17h, culte Clin Dieu, à Diesse

Vendredi 22 mars
9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 24 mars
10h, culte à Nods

Contacts
Pasteure : Solveig Perret Almelid
078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch
Catéchète professionnelle : Anne Noverraz
079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch
Numéro paroissial : 032 751 70 82
Président : André Sunier
079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche
10h Culte avec le pasteur Didier Suter
- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos
- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos
- Garderie

Mardi
6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi
9h15 à 11h Au café des dames
www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Services à Bienne - Samedi 9 mars
9h30 : Partage de la Parole
10h30 : Culte, pasteur Jorg Fehr

Mercredi 13 mars
19h30 : Réunion de prières
20h : Etude de l'Apocalypse



CULTE CLIN DIEU

Un culte ouvert à tous
Intergénérationnel, surprenant et plein d'humour
Préparé par des jeunes et des moins jeunes
Des richesses à découvrir et à prendre pour soi

Dimanche 17 Mars, à 17h, Eglise de Diesse



Apprendre à être des équilibristes... dans la vie aussi

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville
Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Visites. Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch
Site Internet : www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous :
www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch
Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril au 27 octobre 2019. Exposition temporaire "Un point de vue neuvevillois : Spitteler en Suisse romande." L'exposition évoque le parcours de Carl Spitteler, écrivain bâlois aux multiples facettes qui a dressé de nombreux ponts avec la Suisse romande, notamment par son séjour à La Neuveville comme instituteur, entre 1881 et 1885. Certains de ses textes, comme "Notre point de vue suisse" sont toujours d'une grande actualité, où il est question de cohésion nationale et de protection des minorités. Visites guidées publiques les 12 mai, 1^{er} septembre et 27 octobre, en français à 15h et en allemand à 16h.
Visites guidées sur demande : renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermé. Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements : Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Tous les spectacles sont à 20h30 (sauf indication contraire)

Dimanche	10 mars à 17h	Audition EMJB
Dimanche	17 mars à 17h	Classe de France Hamel Bertrand Roulet & Jean Sidler
Vendredi	22 mars à 20h	Boogie-Woogie Tour
Samedi	23 mars	Boogie-Woogie Show
Samedi	6 avril	L'Horée et Sinamon - électro-pop
Samedi	13 avril	Simon Romang - one man show
Vendredi	26 avril	Tonton Pierrick - rock 60'
Vendredi	5 avril à 20h30	Ecole de musique du Jura bernois EMJB
Jeudi	23 mai à 19h	Concert par élèves EMJB Cyprien Rochat - guitare

Choeur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h, chemin de la Raisse 3 : le lundi 11 mars.
mosaique.jspace.ch